



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

ACCORD NATIONAL PIC 2018 L'HEURE EST AU BILAN

Le 17 avril 2019, les syndicats CFTD, CGC, CFTC, UNSA, signataires de l'accord national PIC 2018 étaient conviés à la troisième commission de suivi. Une séquence simple qui visait à partager les résultats des engagements pris le 8 octobre 2018 lors de la signature de l'accord.

La CFDT se félicite que certains syndicats non signataires revendiquent aujourd'hui un parcours qualifiant pour tous durant le parcours professionnel.

Cela démontre que la CFDT avait raison de signer l'accord « un avenir pour chaque postier » dès février 2015.

En instaurant les parcours qualifiant à la Poste, les signataires ont permis de développer et valoriser les parcours qualifiants par la suite pour que les agents des PIC et CTC en bénéficient.

Les principales mesures de l'accord PIC prennent fin prochainement à l'exception de la garantie promotionnelle du I.3 au plus tard en 2021.

N'attendez pas les promesses du grand soir pour vous inscrire !

► 700 collègues ont obtenu un CDI en 2018.

Ce nombre représente plus du double des recrutements réalisés en PIC en 2017. Ces recrutements externes ont été sans précédents depuis ces dix dernières années sur les PIC. Pour certaines d'entre elles, le recrutement CDI 2018 a été le plus fort recrutement qu'elles aient connu depuis leur ouverture.

► 1000 collègues ont été promus :

On dénombre : 300 en tant qu'agent de production I.3 ; 270 en tant que pilote de production II.1 ; 20 sur des fonctions techniciens et assistants de classe II ; 80 en tant qu'encadrant de la classe III ; 20 en tant qu'encadrant de la classe IV. Mais aussi 310 autres, dont notamment des pilotes de production II.2 et II.3, et des promotions de collègues des services supports en classe III.

► 640 parcours qualifiants ont été engagés

L'engagement de la DRIC de lancer 600 parcours qualifiants en 2018 sur les PIC et CTC est dépassé. Ainsi 640 collègues ont pu en bénéficier. Parmi eux : 215 agents de production, 276 pilotes de production, 100 responsables d'équipe et 49 autres collègues des services supports comme notamment les RRH et préventeurs.

La CFDT n'oublie pas les services S3C pour qui tout reste à faire dans ce domaine, comme cela a été pointé du doigt lors de la commission de suivi.

Et maintenant ?

► L'engagement de passer tous les agents encore I.2 le 8/10/2018 en I.3 avant 2021 se poursuit.

A l'inverse de certaines promesses sur « le retour du grand soir », la CFDT défend une stratégie plus réaliste pour garantir l'obtention de résultats concrets. Parmi eux, la promotion en I.3 pour tous les agents I.2 à la date de la signature de l'accord (8/10/2018).

Par le biais d'un calendrier de promotions, cet engagement va garantir le pouvoir d'achat de 1645 agents d'ici 2021 :

- 563 promotions du « I.2 » vers le « I.3 » en 2019
- 541 promotions du « I.2 » vers le « I.3 » en 2020
- 541 promotions du « I.2 » vers le « I.3 » en 2021

Vous souhaitez savoir où en est la déclinaison de cet accord dans votre établissement ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos militants CFDT !

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS